



# SE-UNSA de Loire-Atlantique

---

Syndicat des Enseignants de  
L'Union Nationale des Syndicats Autonomes

44@se-uns44.org

CAPD du 3 septembre 2015  
Déclaration du SE-UNSA 44

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Mesdames et Messieurs les membres de la commission paritaire,

En cette nouvelle rentrée, des engagements sont pris par notre ministre dans l'objectif d'une école exigeante, avec une priorité affichée pour l'école primaire.

Ainsi, des mesures sont annoncées pour déployer les dispositifs : celui « plus de maîtres » que de classe, celui de la scolarisation, celui des enfants de moins de 3 ans, celui des Rased. Au SE-Unsa, nous sommes favorables à ces dispositifs. Cependant, malgré une présentation volontariste du ministère, un rapport de l'Inspection Générale a montré que la scolarisation précoce ne progresse pas au rythme espéré. Concernant les Rased, ils ont certes été confortés dans leurs missions depuis la dernière circulaire, pour autant, la question du retour des postes et celle de l'évolution des formations demeurent entières. Le SE-Unsa reste mobilisé sur ce sujet afin que l'accompagnement des élèves soit effectif.

Depuis cette année, le cycle 1 a retrouvé son entité englobant tous les niveaux de la maternelle et de nouveaux programmes entrent en vigueur. **Les ressources d'accompagnement ne sont pourtant pas encore publiées sur Eduscol.**

Les nouveaux cycles de l'école élémentaire et du collège prévus par la loi d'orientation pour la Refondation de l'école ne seront mis en place qu'à la rentrée 2016. Cela apparaît en cohérence avec la réécriture des nouveaux programmes et laissera du temps pour la mise en place de la réforme du collège.

Les programmes d'Enseignement Moral et Civique sont également mis en œuvre dès cette rentrée à tous les niveaux de la scolarité, malgré la demande du SE-Unsa et d'autres syndicats d'un report à la rentrée 2016. En effet, ces programmes méritaient d'être encore travaillés pour être plus opérationnels. Une publication tardive en juin ne peut pas en faciliter l'appropriation par les enseignants chargés de les mettre en œuvre. Largement amendés suite à nos propositions au CSE, ces programmes comportent, malgré leurs défauts, de nombreuses pistes de travail intéressantes, notamment sur l'expression citoyenne des élèves, la pratique du débat, la notion de formation du jugement et une réflexion sur l'engagement.

Les enseignants s'empareront de ces nouveaux programmes dans la mesure de leurs moyens en temps et en formation. Ils ne pourront, à l'évidence, être totalement assurés dès cette année.

Une évaluation diagnostique en CE2 est prévue dès le début de l'année, et le SE-Unsa apprécie qu'un travail partenarial soit mis en place, dans ce cadre, entre la DEPP, la DGESCO et le CSP

pour proposer une banque d'outils standardisés utilisables par les professionnels de terrain dans une démarche cohérente. Pourtant, la banque de ressources annoncée n'est pas encore disponible.

C'est ce décalage persistant entre une profession qui a envie de faire, qui est dynamique, préoccupée par les progrès de ses élèves et entre des annonces institutionnelles incomplètes, car elles ne sont pas concrétisées par des ressources d'accompagnement, que le SE-UNSA entend mettre en évidence aujourd'hui.

En Loire-Atlantique, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a modifié les règles du mouvement intra-départemental.

Le SE-UNSA, syndicat progressiste, n'est pas, par principe opposé aux changements, tant que ceux-ci combinent : équité de traitement, amélioration des conditions d'exercices et respect de tous les personnels.

En ce qui concerne le mouvement 2015 en Loire-Atlantique, le SE-UNSA a ainsi toujours défendu les principes suivants :

- maintien de la seconde saisie de vœux
- vœu géographique facultatif et uniquement sur des postes d'adjoints entiers
- une bienveillance quant à l'entrée dans le métier des néo titulaires via la nomination sur des compléments de services « réservés »
- la consultation réelle des équipes concernant la nomination d'un PES dans leur école
- la nomination en tant que remplaçant de tous les personnels restant à nommer à l'issue du groupe de travail (initialement prévu début juillet) pour permettre aux enseignants d'être rattachés à une école.

Avec la suppression du groupe de travail début juillet pour les enseignants restant à nommer à l'issue du second mouvement, ce sont près de 400 personnels qui restaient fin août dans l'incertitude pour leur rentrée. **Pour le SE-UNSA, de nombreuses modifications, mal maîtrisées et peu anticipées, ont des conséquences préjudiciables pour les collègues et le bon fonctionnement des écoles. Pour le SE-UNSA, ceci est inacceptable.**

Le SE-UNSA demande d'ores et déjà à ce que se mette en place un groupe de travail pour en améliorer les règles et éviter que le mouvement 2016 se fasse au détriment de nombreux collègues.

Je vous remercie.

Pour le SE-UNSA 44, Dominic Callo